



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 28/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
28/04/2026

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

**Présents :** M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

**A été nommé(e) secrétaire :** M. BREGERE-MAILLET Jean

### CM2026\_15 - Création et Composition de la Commission d'Appel d'Offres

En application de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) il est nécessaire de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette commission sera chargée d'attribuer les marchés publics et/ou accords-cadres issus de procédures formalisées et de donner son avis sur toutes modifications d'un marché public en cours d'exécution entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Elle émettra également un avis préalable à la décision du Maire sur l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT, la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants est composée, en plus du Maire qui est président de droit, de **trois** membres titulaires et **trois** membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il convient de procéder selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

... / ... (suite de la délibération n° CM2026\_15)

Après que Monsieur le Maire ait fait un appel de candidature, il est dès lors procédé aux opérations de vote conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

La liste unique est composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves PETIT	Christophe COLAS
Custodio DE FARIA	Stéphane HAGARD
Michel BIDARD	Théo TONNELIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité de créer une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent et de ne pas procéder au scrutin secret pour élire les membres.

Nombre de votants	:	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls	:	0
Nombre de suffrage exprimés	:	23

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec Monsieur le Maire, de la commission d'appels d'offres :

<b>Commission d'Appel d'Offres</b>	
Président	Vitor VALENTE
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves PETIT	Christophe COLAS
Custodio DE FARIA	Stéphane HAGARD
Michel BIDARD	Théo TONNELIER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
Jean BREGERE-MAILLET



A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026

Le Maire,  
Vitor VALENTE

